

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27 dont 4 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :
Publié sur le site internet de la Commune le 22 avril 2026
Affiché en mairie le 22 avril 2026
Envoyé à la presse le 22 avril 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. ALLEZARD Fabien, Mme BALICHARD Dominique, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme DELPUEYO Jessica, M. DOS SANTOS Antonio, M. GAILLARD Jean-Michel, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme PIRES Claude, Mme ALAPETITE Nadine, M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

- De Mme BERREIRO Elsa-Maria à REVEILLOUX Françoise ;
- De M. BÉRARD Cyrils à Mme MAHAUT Jessika ;
- De Mme MANDON Christine à Mme Nadine ALAPETITE
- De M. FROMENT Sylvain à M. Frédéric BACHELLERIE

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet : État récapitulatif des indemnités des élus 2025

Rapporteur : Catherine MATHEY

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toutes sociétés mentionnées au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

L'état doit faire mention de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein d'une part, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural , et d'autre part, de SEM, SPL, SEM à opération unique et leurs filiales, et dans les deux cas quelle que soit la collectivité au nom de laquelle ils siègent dans ces structures.

Conformément à cet article, vous trouverez ci-après la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2025 par les élus siégeant au conseil municipal et celles des élus ayant siégé au conseil municipal.

Il est précisé que Madame MANDON ne percevait aucune indemnité pour ses fonctions de présidente de la SEM Assemblia et membre du conseil d'administration de la SPL Clermont Auvergne.

Nom Prénom	Fonction	Indemnités de fonction en tant que membre du conseil municipal d'Aulnat	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
MANDON Christine	Maire	27 129,36 €	0 €
FAGONT Alain	1er Adjoint	6 856,32 €	0 €
PIRONIN Maryse	2e Adjoint	6 856,32 €	0 €
PRADIER Éric	3e Adjoint	6 856,32 €	0 €
ALAPETITE Nadine	4e Adjoint	6 856,32 €	0 €
AMAZIGH Mohammed Hamid	5e Adjoint	6 856,32 €	0 €
CHETTOUH Aïcha	6e Adjoint	6 856,32 €	0 €
THABEAU Didier	7e Adjoint	6 856,32 €	0 €
MATHEY Catherine	8e Adjoint	6 856,32 €	0 €
LAZEWSKI René	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
BALICHARD Dominique	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
SOARES Maryse	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
DOS SANTOS Antonio	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
KOWALEWSKI Jean-Marc	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
COUTANSON Pascale	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
REVEILLOUX Françoise	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
Mme BEURIOT Sabine	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
CORREIA Sandra	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
FROMENT Sylvain	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €
MAHAUT Jessika	Conseiller municipal délégué	2 905,20 €	0 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessika MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	

